

N°2016-BCA-36

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 4
- Votants : 4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**18^E RENCONTRES DES CONTROLEURS DE GESTION DES SDIS –
CONVENTION DE PRESTATION**

Le 30 mars 2016, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 14 mars 2016, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

ETAIT ABSENTE EXCUSEE

- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Chaque année se déroulent les journées des rencontres des contrôleurs de gestion des Services départementaux d'incendie et de secours qui ont vocation à réunir les entités et services d'évaluation des Sdis autour de thématiques, d'échanges sur les problématiques et enjeux que connaissent les Sdis.

Les 19 et 20 mai 2016, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime accueillera les 18èmes rencontres des contrôleurs de gestions au centre d'incendie et de secours de Rouen Gambetta. Lors de cette manifestation, le Sdis 76 assurera auprès des participants une prestation de restauration pour les deux jours.

Aussi, afin de faciliter le recouvrement des frais de restauration auprès des Sdis, il est proposé d'adopter une convention de prestation de restauration qui servira de base à l'émission des titres de recettes.

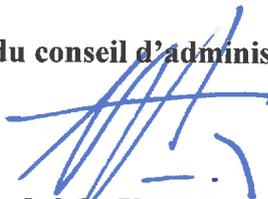
Il vous est proposé d'approuver les termes de la convention ci-jointe et d'autoriser le président à la signer, ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

